



LETTRE DE CONSULTATION

<u>Objet</u>	Travaux d'enrochement sur la route forestière de l'Enclus – Forêt domaniale de l'Eygues
<u>Référence</u>	2026-8810-031
<u>Procédure</u>	Marché à procédure adaptée (MAPA) selon l'article L.2123-1 du code de la commande publique
<u>Code CPV</u>	45233141-9
<u>Estimation du montant des travaux</u>	27 000 €
<u>Date limite de remise des offres</u>	08/06/2026 à 12H00

Madame, Monsieur,

Les travaux d'enrochement sur la route forestière de l'Enclus en Forêt domaniale de l'Eygues (commune de Cornillac) font l'objet de la présente consultation.

L'accès aux documents de la consultation et la remise des offres s'effectue via la plateforme PLACE, de manière dématérialisée.

Pièces constitutives du DCE :

- Présente lettre de consultation (LC) ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- BPU et DQE ;
- Fiche méthodologique (constituant support du mémoire technique).

Visite obligatoire :

Une visite de site en présence de l'ONF est prévue mercredi 27 mai 2026 avec un rendez-vous fixé à 14h à Rémuzat, Place du Champs de Mars (devant la Maison des Vautours). Les entreprises souhaitant participer sont invitées à se signaler auprès du maître d'œuvre avant la visite. Une visite du site avant remise de l'offre est vivement recommandée pour une meilleure prise en compte des accès et du chantier dans sa globalité est prévue. L'entreprise sera réputée avoir pris connaissance du site et de ses contraintes.

Contenu des offres :

Votre offre devra comporter les éléments suivants :

- Devis signé sur la base du DQE joint à la consultation. Le devis devra contenir les informations suivantes :
 - La mention « Devis » + l'intitulé du marché ;
 - L'entête de votre entreprise ;
 - Vos coordonnées (adresse, mail, téléphone) ;
 - Votre Siret + coordonnées bancaires ;
 - Le devis doit être signé.
- BPU complété ;

- Fiche méthodologique complétée, valant mémoire technique : l'entreprise peut annexer des documents (planning, mode opératoire, etc.) et/ou présenter un mémoire technique distinct. Le cas échéant, ce dernier devra respecter le cadre de la fiche méthodologique et aborder les différents points listés.
- RIB à jour.

Analyse des offres :

Les offres sont analysées selon les deux critères pondérés suivants :

- Prix : 60 % ;
- Valeur technique : 40 % (selon 4 sous critères listés et pondérés dans le tableau ci-après).

Pour respecter cette pondération, les offres sont notées sur 100 points selon le tableau suivant :

Critère et pondération	Descriptif
Valeur technique (40 points)	
Moyen matériel et humain affecté au chantier (15 pts)	Moyens humains, matériels et engins spécialement utilisés pour ce chantier ; Références et compétences de l'équipe.
Qualité des fournitures (5 pts)	Fiche technique et/ou provenance des matériaux.
Méthodologie de réalisation des travaux et modes opératoire (20 pts)	Planning et période prévue pour la réalisation des travaux ; Méthodes et modes opératoires ; Mesures proposées pour assurer la sécurité et la signalisation du chantier.
Prix (60 points)	Prix de l'offre globale

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite, fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. Elles pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur.

Remise des offres :

Les offres doivent être remises sur la **plateforme PLACE**, de manière dématérialisée.

La date limite de remise des offres est fixée en en-tête de la présente lettre de consultation.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres sera de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.



Délai de réalisation des travaux :

Les travaux pourront débuter à partir du 1^{er} juillet 2026 et devront **impérativement être terminés avant le 15 octobre 2026.**

Durée d'exécution

A renseigner dans la fiche technique.

Cas de groupements, co-traitance ou sous-traitance :

Dans le cas de candidatures groupées, les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (formulaire DC2).

La désignation de co-traitants (DC1) ou de sous-traitants (DC4) et la répartition des prestations doit être précisée dans un formulaire téléchargeable à l'adresse :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Renseignements :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires, vous pourrez contacter : DIACRE Mérylie – merylie.diacre@onf.fr – (+33) 06.12.40.50.01

Toute information générale utile à tous les candidats sera communiquée via le profil acheteur.